

## REGLEMENT DE COURSES

Les 4 saisons de Belle Ile en Trail 2022

### ORGANISATION

L'association Grand Raid Insulaire organise les 4 Saisons de Belle Ile en Trail, avec le concours des communes Le Palais, Locmaria, Bangor, Sauzon, et la Communauté de Communes de Belle Ile en Mer.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, il est indispensable :

- d'être pleinement conscient de la difficulté des épreuves et d'être parfaitement entraîné pour cela.
- d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
  - savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles (nuit, vent, pluie).
  - d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes.
  - d'être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

### EPREUVES

Les 4 Saisons de Belle ile en Trail est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers côtiers et chemins de Belle Ile en Mer.

Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre

- L'hivernale Insulaire les 19 et 20 février 2022 (9 et 15km)
- L'Oxybol de printemps les 30 avril et 1 mai 2022. (parcours encore non défini)
- Belle Ile en Trail le 17 septembre 2022. Cette dernière épreuve fait l'objet d'un règlement particulier disponible sur le site [www.belle-ile-en-trail.com](http://www.belle-ile-en-trail.com)
- Le Trail des Poulains les 29, 30, 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2022.

## POUR CHACUNE DES 3 EPREUVES HORS BELLE ILE EN TRAIL

Les courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, nés, nées en 2005 ou avant. Tout participant mineur reste sous la responsabilité de son tuteur légal.

**Départs** : Les points de départs sont précisés par mail.

Les départs sont libres durant toute la période d'ouverture des parcours, chaque jour, entre 9h00 et 18H00.

Chaque participant utilise l'appli iOrienteering (gratuite) en suivant les consignes reçues avec le mail de confirmation d'inscription.

**Balisage** : un balisage spécifique « Trail » est à suivre sur toute portion du parcours qui n'emprunte pas le sentier côtier. Sur le sentier côtier, il faut suivre les marques traditionnelles rouges et blanches du GR. Attention, aucun balisage n'est prévu pour la nuit.

**Pour intégrer le classement**, chaque coureur sauvegarde sa performance.

**Engagement** : 7€ par épreuve. **Il est obligatoire pour accéder au classement.**

**Matériel obligatoire** :

- Téléphone portable suffisamment chargé.

**Matériel conseillé selon la météo et heures de course** :

- Coupe-vent
- Couverture de survie,
- Crème solaire, casquette
- Réserve d'eau selon la distance et vos capacités.
- Lampe frontale équipée de piles chargées.

**Matériel interdit** :

- Pour la protection du sentier côtier, les bâtons sont interdits.

**Pas de ravitaillement ni assistance assuré par l'équipe d'organisation.**

## CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour les 3 courses, seuls les coureurs sauvegardant leur résultat seront classés.

Aucune prime en argent n'est distribuée.

Pour chaque course, un classement général homme et femme est établi.

Pour l'hivernale insulaire et l'Oxybol de printemps, les 3 premiers hommes et 3 premières femmes du classement général seront récompensé(e)s ainsi que 2 autres coureurs tirés au sort à l'issue de l'épreuve.

1 dossard pour l'édition Belle Ile en Trail 2022 sera offert à chacun de ces heureux gagnants.

Aucun cumul de récompense n'est possible.

Pour le Trail des Poulains, récompense surprise à la première femme et au premier homme.

### **L'équipe d'organisation attire votre ATTENTION :**

Ces épreuves s'appuient sur des valeurs sportives inaliénables telles que, entre autres, respect d'autrui, respect de la règle et respect de soi même. Les parcours sont libres d'accès. Toute personne usant de tricherie afin de faire paraître une meilleure performance dans le classement restera seule devant son cas de conscience.

Face à la pandémie Covid 19, nous demandons à chaque participant de respecter l'ensemble des gestes barrières dès lors que les circonstances rencontrées l'exigent, avec une attention particulière sur la distanciation physique en cas de multiples participants.

Les parcours empruntent voies, chemins et sentiers ouverts au public. Le Traileur ne dispose d'aucune priorité sur les autres usagers. Les règles de bon sens et de courtoisie sont de rigueur.

Les espaces naturels de Belle Ile, remarquables et appréciés, restent fragiles. La responsabilité de tout visiteur est engagée dans leur préservation. En participant aux épreuves des 4 saisons de Belle Ile en Trail, chaque Traileur soutient l'adhésion de l'association Grand Raid Insulaire au réseau « Acteur engagé par Nature », crée par la

Communauté de Communes de Belle Ile en Mer, et s'engage à ne suivre que les traces balisées.

<https://www.ccbi.fr/impliquer-et-sensibiliser/>

Par ailleurs, la question des déchets sur une île est une forte problématique. Merci de veiller à ne rien laisser sur votre passage.

L'organisation de ces épreuves n'impose pas de présence systématique de bénévoles ; elles peuvent se dérouler en totale autonomie si chacun des participants applique à la lettre l'ensemble des consignes. Ces dernières ont été testées et approuvées par les collégiens de Belle Ile. L'équipe d'organisation compte donc sur le sérieux de chacun.

## DISQUALIFICATION

Des postes de contrôle volants peuvent être mis en place sur les parcours. Les bénévoles sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification en cas de non-respect de ce règlement.

## INSCRIPTIONS

L'inscription se fait exclusivement par internet.

**Elle est obligatoire pour rentrer dans le classement.**

Tous les coureurs(ses) s'inscrivent en ligne et déposent une adresse e-mail. L'organisation utilise cette adresse

- pour communiquer avec chaque coureur inscrit.
- pour envoi de lettre d'information. Chaque coureur(se) pourra se désabonner de cette lettre selon son souhait.

Pas d'inscription sur place.

## ATTENTION :

L'inscription est confirmée uniquement par paiement en ligne.

L'inscription n'est validée qu'après réception d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou à la pratique de l'athlétisme) en compétition signé par un médecin du sport ou généraliste et datant de moins d'un an le jour de la course.

## SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

L'organisation ne met en place aucun dispositif de secours dédié à la course.

**Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours de la sécurité civile avec ses propres moyens, le téléphone étant obligatoire**

**Numéro d'urgence : 112**

**Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.**

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

## ASSURANCE

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou vol de matériel personnel survenu lors de la participation du coureur.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

Annulation :

Il ne sera procédé à aucun remboursement d'inscription.

## MODIFICATIONS DU PARCOURS

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et/ou vents très forts) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de fermer le parcours, sans préavis.

## ANNULATION DES EPREUVES

L'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves à tout moment suivant les aléas de la situation sanitaire.

## DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement.